



Présentation du programme Adap'Ter et détails des actions

1. Contextes international, national et régional

Depuis 1992 et le sommet de la terre de Rio, la communauté internationale a pris conscience de l'importance de la dégradation de la qualité de son environnement ainsi que de la raréfaction de très nombreuses espèces végétales et animales, susceptible de mettre en péril le développement des sociétés humaines (<http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action15.htm>).

Les deux principales menaces qui pèsent sur la biodiversité sont la fragmentation de l'espace et l'artificialisation des sols ainsi que le changement climatique.

Différents outils, nationaux et internationaux ont vu le jour pour répondre à ces menaces et relever le défi que représente la préservation du vivant et sa capacité à évoluer. Récemment, dans le cadre du Grenelle de l'environnement organisé fin 2007, la France a pris de nouvelles mesures en faveur de l'environnement. Les Trames verte et bleue (TVB) s'inscrivent dans les actions qui visent à mieux réduire les effets de la fragmentation des milieux naturels et favoriser l'adaptation de la biodiversité au changement climatique (Tuot, T. 2007¹). En effet, de très nombreuses publications scientifiques montrent que **les réseaux écologiques sont pertinents pour accompagner l'ajustement spatial des aires de répartition que la faune et la flore doivent réaliser sous l'effet du changement climatique contemporain** (Sordello R. 2014²). Ainsi, les infrastructures vertes contribuent à réduire les conséquences des changements globaux sur la biodiversité et nos sociétés en permettant la résistance et la résilience des écosystèmes.

Dans le cadre du programme national TVB, l'un des choix stratégiques formulé par le comité opérationnel s'appuie sur le **principe de subsidiarité**³. Dès lors, l'emboîtement et la complémentarité des approches spatiales sont indispensables, de l'échelon national à celui de la commune (Allag-Dhuisme F., *et al.* 2010⁴). Dans ce contexte, les parcs, régionaux ou nationaux, porteurs d'un projet de territoire élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les élus, tiennent une place singulière.

¹ Tuot, T. (2007). Le Grenelle de l'environnement. Rapport du rapporteur général. MEEDDM ed. 39p.

² Sordello R., Herard K., Coste S., Conruyt-Rogéon G. & Tourout J. (2014). Le changement climatique et les réseaux écologiques. Point sur la connaissance et pistes de développement. Rapport MNHN-SPN. 178p.

³ qui implique que les pouvoirs et les responsabilités soient délégués au niveau approprié d'autorité, en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision rapprochés le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

⁴ Allag-Dhuisme F., Amsallem J., Barthod C., Deshayes M., Graffin V., Lefeuvre C., Salles E. (coord), Barnette C., Brouard-Masson J., Delaunay A., Garnier CC, Trouvilliez J. (2010). Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques – premier document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue. MEEDDM ed.

En 2014, les instances régionales de Midi-Pyrénées d'une part et d'Aquitaine d'autre part (DREAL et Conseil régional) ont élaboré leurs SRCE.

Concernant la région Midi-Pyrénées le SRCE est aujourd'hui adopté et le programme d'action en cours d'exécution. Neuf enjeux ont été identifiés dans le SRCE : trois à l'échelle régionale et six à des échelles plus locales. Le Parc national des Pyrénées, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariègeoises ainsi que la Réserve naturelle régionale du Pibeste-Aoulhet sont **concernés par 7 des 9 enjeux stratégiques**, à savoir :

- La conservation des réservoirs de biodiversité,
- Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau,
- La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau,
- Le maintien des déplacements des espèces de la plaine : du piémont pyrénéen à l'Armagnac,
- Le maintien de flux des espèces entre le Massif Central et les Pyrénées pour assurer le bon fonctionnement des populations,
- Le nécessaire déplacement des espèces au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées,
- Le rôle refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte du changement climatique.

Concernant la région Aquitaine, le SRCE comporte 13 objectifs, 7 répondant à une logique transversale et 6 à une logique territoriale.

Le Parc national des Pyrénées est concerné par les **7 objectifs transversaux** identifiés en Aquitaine, à savoir :

- l'objectif 1 portant sur l'amélioration des connaissances pour identifier les continuités écologiques et leur diffusion auprès des acteurs du territoire,
- l'objectif 2 portant sur la sensibilisation et la formation des acteurs du territoire,
- l'objectif 3 portant sur l'urbanisation croissante et l'artificialisation des sols à limiter,
- l'objectif 4 portant sur la restauration de la perméabilité d'un réseau d'infrastructures dense et fragmentant,
- l'objectif 5 portant sur la préservation des zones humides et la continuité latérale des cours d'eau,
- l'objectif 6 portant sur la restauration de la continuité longitudinale des cours d'eau,
- l'objectif 7 portant sur le maintien d'un maillage de milieux ouverts, nécessaire au bon fonctionnement des espèces et à leur déplacement.

Le Parc national des Pyrénées est également concerné du point de vue géographique par **2 des 6 objectifs territorialisés** identifiés, à savoir :

- l'objectif 5 portant sur l'espace montagnard et notamment l'action prioritaire 12.1.1,
- l'objectif 6 portant sur les milieux naturels diffus dans les secteurs de plaines et de coteaux à dominante agricole des pays de l'Adour et en particulier l'action prioritaire 13.1.1.

2. Contextes locaux

i. Le Parc national des Pyrénées

Le Parc national des Pyrénées est un espace de plus de 250 000ha à cheval sur les régions Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Le cœur du parc national est un espace de haute montagne compris entre 1000 et 3298 mètres d'altitude. Il jouxte une aire optimale d'adhésion dont la partie haute emprunte beaucoup des caractéristiques de la zone cœur. Les parties intermédiaires et basses de l'aire optimale d'adhésion (AOA) sont les lieux de vie et d'activités permanentes des vallées. L'AOA assure par ailleurs le lien avec la plaine et le piémont avoisinants.

A l'issue d'un important processus de concertation associant l'ensemble des acteurs du territoire, le parc national s'est doté fin 2013 d'un projet de territoire intitulé « Charte du Parc

national des Pyrénées ». Le projet identifie pour la zone cœur des objectifs de protection et pour l'aire d'adhésion des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable.

Les missions du Parc national des Pyrénées s'articulent autour de trois pôles principaux :

- connaissance et conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager,
- développement durable et gestion de ces patrimoines,
- mise à disposition et sensibilisation des publics.

Ces trois missions fondamentales sont déclinées dans la charte du territoire qui s'applique au travers de 18 objectifs concernant la zone cœur et 33 orientations en aire optimale d'adhésion. Plusieurs de ces actions concourent directement ou indirectement aux objectifs de la TVB de réduire la fragmentation des milieux.

La charte repose sur des principes fondamentaux fixés par l'arrêté du 23 février 2007 qui stipule dans son article 1 que : « *La création d'un parc national vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, dont la composition est déterminée en partie par certaines activités humaines respectueuses des espaces naturels qui concourent au caractère du parc, tout en prenant en compte la solidarité écologique entre les espaces protégés du cœur et les espaces environnants concernés par une politique de protection, de mise en valeur et de développement durable.* »⁵

Le concept de **solidarité écologique** introduit par le législateur en 2006, souligne l'interdépendance que notre société entretient avec son environnement ainsi que les complémentarités qui existent entre les territoires notamment à des fins de préservation de la biodiversité. Le concept de solidarité écologique a été précisé dans le cadre d'une étude spécifique (Thompson *et al.* 2009⁶). Ce travail a permis de décliner les solidarités écologiques dans une typologie à six entrées qui traduisent les différentes représentations et implications du concept. L'une de ces déclinaisons, intitulée « **déplacement et connectivité** », fait explicitement référence aux besoins vitaux des espèces à se déplacer pour assurer leur cycle de vie (figure 1).

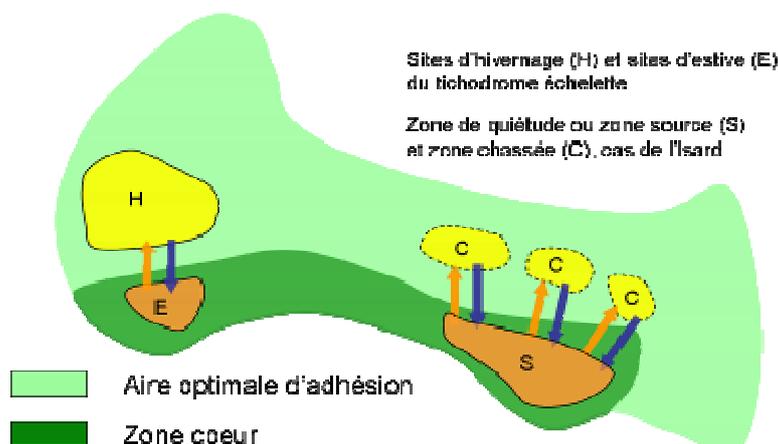


Figure 1. Déplacements des individus entre la zone cœur et l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Pyrénées pour deux espèces particulières : le tichodrome échelette et l'isard.

⁵<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000274760&fastPos=42&fastReqId=649667566&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

⁶ Thompson J., Cheylan M., Delanoë O., (2009). Application du concept de solidarité écologique dans les Parcs nationaux. Tome 1 : Approfondissement du concept de solidarité écologique. Document 4 : Des fondements scientifiques pour le concept de solidarité écologique, 85-136p. Parcs Nationaux de France ed.

Solidarité écologique et TVB traduisent en réalité le même objectif qui consiste à maintenir ou à restaurer des liens au sein d'un territoire. Ces liens sont vitaux pour les espèces de faune, de flore et de fonge mais également pour certaines activités durables : la montée en estive des troupeaux depuis la plaine jusqu'aux pâturages d'altitude en fonction de la maturation progressive de l'herbe en est une illustration.

Le fonctionnement du Parc national des Pyrénées est basé sur les instances de gouvernance suivantes :

- Le Conseil d'Administration (CA) qui valide la politique général de l'établissement. Il est composé de 52 membres : élus, représentants des administrations et du monde associatif, socioprofessionnels, personnalités qualifiées, nommés par le Ministre en charge de l'environnement.
- le conseil économique, social et culturel (CESC) en matière de politique contractuelle, de suivi et de mise en œuvre de la charte du territoire et d'animation de la vie locale. Le CESC est composé de représentants d'organismes d'associations et de personnalités qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le Parc national des Pyrénées ou concourent à la vie locale, ainsi que des représentants des habitants et des usagers du Parc national des Pyrénées (accompagnateurs en montagne, responsables de gîtes et de refuges, représentants du tourisme et de l'agriculture...).
- le conseil scientifique (CS) s'agissant des questions relatives à la connaissance, la conservation, la gestion, l'aménagement et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager du parc national. Le CS est composé de scientifiques et d'experts choisis dans le domaine des sciences naturelles et humaines (botanistes, géologues, géographes, architectes, sociologues, ethnologues, économistes,...)

ii. Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'étend sur 250 000ha, sur l'ouest du département de l'Ariège. Il embrasse la montagne du Plantaurel (ou pré-Pyrénées), des avants-monts et la haute chaîne jusqu'à 3080 m d'altitude.

La Charte du PNR a été approuvée par décret en mai 2009 et validée par 142 communes qui composent le PNR. La Charte a été élaborée sur la base d'une très large concertation qui a duré 4 ans et à partir des 5 grandes missions dévolues aux PNR : la protection des patrimoines, le développement économique, l'accueil, la sensibilisation et l'information du public, l'aménagement du territoire et la recherche-expérimentation.

5 grands enjeux ont été définis sur cette base, parmi lesquels « la préservation de patrimoines vivants » et « la lutte contre le changement climatique et l'anticipation sur ces conséquences ».

L'article 7.2 de la Charte « Préserver et valoriser le patrimoine naturel » met bien en évidence en 7.2.6 l'objectif de « Préserver les interconnexions entre les milieux pour permettre la circulation des espèces et les échanges de populations ». Un travail interparcs avec les 3 autres PNR de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a été initié depuis 2010 d'une part pour établir une cartographie précise au 1/25000 de l'occupation du sol et d'autre part pour réaliser la cartographie de la trame verte et bleue à cette même échelle et en cohérence avec le Schéma régional de cohérence écologique.

La mise en œuvre de la charte est pilotée par le Syndicat mixte du PNR et son président. Le Syndicat mixte est piloté par un Comité syndical composé de 163 membres. Il se réunit trois à quatre fois par an. Ses membres sont exclusivement des élus communaux, départementaux ou régionaux.

Le Comité syndical est assisté, sur une partie de ses tâches par :

- Le Bureau syndical, instance de 22 élus qui prépare les réunions de Comités syndicaux.

- Les commissions, donc la Commission Gestion de l'espace et des patrimoines
- le conseil scientifique (CS) s'agissant des questions relatives à la connaissance, la conservation, la gestion, l'aménagement et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager du PNR. Le CS est composé de scientifiques et d'experts choisis dans le domaine des sciences naturelles et humaines (botanistes, géologues, géographes, architectes, sociologues, ethnologues, économistes, hydrogéologues...).

iii. La réserve naturelle régionale du Pibeste

La RNR du massif du Pibeste-Aoulhet est située à l'ouest du département des Hautes-Pyrénées (65), entre les villes de Lourdes et d'Argelès-Gazost et à la limite avec le département des Pyrénées-Atlantiques (64). Elle dépend de la région administrative Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Son territoire, localisé au nord de la chaîne des Pyrénées, s'étend sur celui de 8 communes : Agos-Vidalos, Omex, Ossen, Ouzous, Saint-Pé-de-Bigorre, Salles, Ségus et Viger. Il est bordé au nord et à l'est par la vallée du Gave de Pau, au sud par la vallée du Bergons et à l'ouest par la vallée de l'Ouzom

Le territoire du Massif du Pibeste-Aoulhet fut classé réserve naturelle régionale (RNR) le 9 février 2012. Initialement créé pour assurer la gestion de la réserve naturelle volontaire, le SIVU du Massif du Pibeste-Aoulhet a délibéré, le 10 mai 2012, pour poursuivre son activité en sollicitant la mission de gestion générale de la RNR. Ce syndicat intercommunal dispose des compétences administratives requises et de l'engagement des communes membres (Agos-Vidalos, Ouzous, Salles et Viger depuis 1989 ; Omex, Ossen et Ségus depuis 1997 ; Saint-Pé-de-Bigorre et Sère-en-Lavedan depuis 2004) pour mener à bien cette mission.

Le Conseil Régional, autorité compétente en matière de RNR à l'échelle régionale, et le SIVU du Massif du Pibeste-Aoulhet ont signé la convention en date du 17 octobre 2012 nommant le SIVU gestionnaire de la RNR. Pour mener à bien l'objectif de conservation du patrimoine naturel, les missions confiées par la région au SIVU du Massif du Pibeste-Aoulhet sont les suivantes :

- Missions scientifiques,
- Missions techniques,
- Missions administratives,
- Missions d'information, de sensibilisation et de communication.

Le comité consultatif de gestion constitue un véritable parlement local regroupant l'ensemble des acteurs de la réserve. Il est constitué de 34 membres. Si l'organisme gestionnaire ne doit pas être membre du comité consultatif, il est systématiquement invité à ces réunions afin de suivre l'activité de la réserve. De plus, en vue d'assurer sa mission, le comité peut solliciter des avis extérieurs.

Le comité est chargé de suivre et d'évaluer la gestion, ainsi que de prendre position sur toute décision concernant la réserve naturelle. Son rôle consiste à donner un avis sur le plan de gestion et les demandes d'autorisation ainsi que suivre la mise en place des opérations.

Parmi les enjeux à long terme identifiés sur le territoire, les continuités écologiques sont mises en exergue et font l'objet de déclinaison d'objectifs et d'opérations dans le premier plan de gestion de la réserve naturelle (2016-2020).

Sur le site, plus d'un tiers des espèces animales à forte valeur patrimoniale sont sensibles à la fragmentation des milieux et dépendent étroitement des liens biologiques existants avec les territoires environnants. La fonctionnalité des milieux est donc à renforcer pour permettre la libre circulation de ces espèces au sein de la réserve, mais aussi entre la réserve et l'extérieur. Ces enjeux sont d'autant plus importants pour les milieux forestiers, qui forment déjà un réseau cohérent et remarquable.

Enfin, le programme opérationnel de la RNR annonce les ambitions du territoire :

- Objectifs du plan de gestion
 - Mieux connaître le continuum forestier, emblématique du territoire,
 - Maintenir et rétablir les continuités entre le réseau de la réserve et le réseau alentour.
- Opérations
 - Identifier les corridors fonctionnels et les points de ruptures de continuités écologiques en vue de leur restauration
- Responsabiliser les collectivités et autres propriétaires aux enjeux de la Trame Verte et Bleue.

3. Présentation générale du programme Adap'Ter

Les territoires de projets que représentent les parcs naturels régionaux, les réserves et les parcs nationaux constituent des opérateurs naturels des politiques régionales sur les Trames vertes et bleues (TVB). Le constat suivant permet d'identifier les pistes d'amélioration sur le sujet :

- à ce jour, les actions engagées sur les territoires précités au titre de la politique TVB suivent des rythmes différents. Une plus forte concertation entre opérateurs permettrait d'améliorer l'efficacité de la politique TVB à l'échelle régionale, voire inter régionale pour ce qui est du cas du parc national,
- des complémentarités existent entre les territoires notamment à des fins de préservation de la biodiversité. Le programme national TVB et les SRCE ont la volonté de maintenir ou de restaurer ces liens car ils sont vitaux pour les espèces de faune et de flore. Aussi est-il important d'identifier les outils qui permettront demain d'évaluer, concrètement sur la biodiversité, les bénéfices des actions qui seront entreprises au titre de la restauration des continuités écologiques,
- les méthodes d'identification des TVB sont récentes, un recul scientifique mériterait d'être apporté pour consolider ou affiner les choix méthodologiques opérés dans ces méthodes et valider les hypothèses sous jacentes. Les versions ultérieures des SRCE comme les autres opérateurs régionaux doivent pouvoir bénéficier des avancées obtenues par certains établissements à des échelles locales,
- il est nécessaire d'évaluer localement le bien fondé des opérations de restauration engagées pour gommer les discontinuités et valoriser les travaux menés au titre de la restauration de la TVB auprès des acteurs,

Ce constat permet d'identifier un important enjeu d'amélioration des connaissances en vue de contribuer à une mise en œuvre opérationnelle des Schémas régionaux de cohérence écologique sur les territoires.

L'objectif du projet Adap'Ter est de contribuer à l'amélioration des connaissances régionales liées aux réseaux écologiques. A ce titre, le projet s'insère dans le plan d'action stratégique identifié dans le SRCE. Et notamment son volet connaissance : « *poursuivre et affiner l'identification de la TVB à l'échelle régionale* ».

4 – Partenaires financiers du programme Adap'Ter

Les régions Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées d'une part et l'Etat au travers des Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'autre part, sont les financeurs du programme Adap'Ter.

Le montant total du programme Adap'Ter s'élève à 579 457€. Il durera 3 ans (années 2016, 2017 et 2018).

5 – Actions mises en œuvre dans le cadre du programme Adap'ter

5.1 - Caractérisation structurelle des continuités écologiques, sur la base de la méthode élaborée par les Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées, du territoire Parc national des Pyrénées et consolidation méthodologique

Cette action comprend l'identification des points de discontinuité. Ces points seront hiérarchisés au regard des enjeux de conservation.

➤ Calendrier de réalisation :

Premier trimestre 2017 s'agissant de la caractérisation des continuités écologiques du Parc national des Pyrénées.

Second semestre 2017 concernant l'identification des discontinuités et leur hiérarchisation. Dès le second semestre 2017 une sensibilisation des acteurs du territoire du Parc national des Pyrénées, et un accompagnement pour la prise en compte des TVB dans les documents de planifications et d'aménagement territoriaux, sera engagée.

Fin 2017 pour la restitution finale de l'étude et la production d'un rapport de synthèse au sujet le diagnostic territorial. Les préconisations méthodologiques seront produites par l'intermédiaire d'un rapport de synthèse dans les mêmes délais (fin 2017).

➤ Partenaires de l'action :

Partenaires de l'action (*pilote)	Partenaires associés
Parc national des Pyrénées* Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

La mise en œuvre de l'action repose sur des Comités Techniques (*COTECH*) placés sous la responsabilité du pilote. La composition du COTECH est à préciser suite à la réunion de lancement du 24 mars 2016.

5.2 - Prise en compte de la pollution lumineuse et identification d'une trame sombre à l'échelle du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et du Parc national des Pyrénées

La lumière artificielle possède un caractère fragmentant sur les milieux qui empêche les espèces d'accomplir dans les meilleures conditions leur cycle de vie et peut contribuer, à terme à une perte de biodiversité. En parallèle, du travail réalisé dans l'action 5.1 sur l'identification des éléments matériels de la fragmentation, il est proposé d'engager une réflexion sur la prise en compte de l'élément immatériel que représentent les sources artificielles de lumière.

➤ Calendrier de réalisation :

Diagnostic territorial et évaluation des principaux enjeux de biodiversité liés à la pollution lumineuse premier semestre 2017 pour le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Diagnostic territorial et évaluation des principaux enjeux de biodiversité liés à la pollution lumineuse second semestre 2017 pour le territoire du Parc national des Pyrénées.

Restitution finale décembre 2017.

➤ Partenaires de l'action :

Partenaires de l'action (*pilote)	Partenaires associés
Parc national des Pyrénées* (prestataire avec appel d'offre)	Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

La mise en œuvre de l'action repose sur un Comité Technique (*COTECH*) placé sous la responsabilité du pilote. La composition du COTECH est à préciser suite à la réunion de lancement du 24 mars 2016.

5.3 - Caractérisation fonctionnelle de la trame des milieux ouverts à partir d'espèces réelles à l'échelle du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et évaluation de l'impact de la restauration d'un des points de rupture

La caractérisation structurelle des trames vertes et bleues (cf. action 1 du programme) constitue la démarche de base pour identifier les réseaux écologiques. Cette approche éco-paysagère est nécessaire pour identifier spatialement les éléments du paysage supports des réservoirs de biodiversité, des corridors ainsi que les points de rupture de continuité a priori. Cette approche doit être néanmoins complétée par une approche dite fonctionnelle qui cherche, sur la base d'espèces réelles, à identifier les éléments de discontinuité qui agissent réellement sur la biodiversité.

Il existe une large gamme de méthodes permettant d'estimer la connectivité des paysages, mais, en dernier ressort, c'est la mesure du flux génétique entre populations qui constitue un véritable diagnostic de connectivité, et qui fournira donc le meilleur indicateur de qualité et de fonctionnement d'un réseau écologique. Cet indicateur pourra être utilisé comme état zéro dans une procédure de gestion et restauration et être utilisé comme indicateur d'évaluation de l'opération.

De plus, les études de génétique du paysage sont précieuses pour évaluer le déplacement des espèces au sein d'un territoire ainsi que entre un territoire et un autre comme par exemple une réserve et un parc national. Finalement, les flux géniques sont la signature indiscutable de dispersion efficace (mouvements d'individus entre populations, suivis de reproduction). Ils renseignent donc la capacité du paysage à permettre les transferts d'individus et à assurer un brassage qui prémunira les populations contre une perte de diversité génétique ou un excès de consanguinité, toutes deux potentiellement responsables de l'extinction de populations isolées.

Les espèces qui sont proposées concernant la trame des milieux ouverts à l'échelle du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises permettent, par exemple, d'évaluer l'effet de voies ferrées, des routes ou voies de plus grande circulation sur la biodiversité à grande échelle c'est-à-dire au niveau de petits territoires comme un lot de parcelles agricoles, une estive, un

réseau de zones humides, ... Ces espèces sont par exemple des insectes, des reptiles ou des amphibiens.

➤ Calendrier de réalisation :

Premier semestre 2016 mise en place des collectes et début de l'échantillonnage.
Premier semestre 2019 restitution des travaux et études.

➤ Partenaires de l'action :

Partenaire de l'action (*pilote)	Partenaires associés
Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises*	

La mise en œuvre de l'action repose sur un Comité Technique (*COTECH*) placé sous la responsabilité du pilote. La composition du COTECH est à préciser suite à la réunion de lancement du 24 mars 2016.

5.4 - Caractérisation fonctionnelle de la trame des milieux forestiers à partir d'espèces réelles à l'échelle de la Réserve naturelle régionale du Pibeste-Aoulhet et du Parc national des Pyrénées

Les fondements de l'action reposent sur les mêmes principes que ceux présentés au paragraphe 5.3. Il s'agit de compléter l'approche éco-paysagère d'identification des continuités écologiques par une approche dite fonctionnelle qui cherche, sur la base d'espèces réelles, à identifier les éléments de discontinuité qui agissent concrètement sur la biodiversité.

En complément de l'action portant sur le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises sur la trame des milieux ouverts, l'action 5.4 porte elle sur les milieux forestiers de la Réserve naturelle régionale du Pibeste-Aoulhet et du Parc national des Pyrénées. Cette action a pour vocation d'une part à caractériser les discontinuités réelles de la trame forestière au sein des sites précités, mais également entre les sites ainsi que entre les sites et le reste du territoire régional. Pour ce faire, deux espèces modèles à grands domaines vitaux et à la sensibilité à la fragmentation différentes, sont proposées : la martre et le chevreuil.

➤ Calendrier de réalisation :

Premier semestre 2016 mise en place du réseau de collecteurs et début des collectes.
Premier semestre 2019 restitution des travaux et études, début du travail de gestion/conservation des points de ruptures identifiés et partenariat avec les acteurs du territoire.

➤ Partenaires de l'action :

Partenaires de l'action (*pilote)	Partenaires associés
Réserve naturelle régionale du Pibeste-Aoulhet*	Parc national des Pyrénées

La mise en œuvre de l'action repose sur un Comité Technique (*COTECH*) placé sous la responsabilité du pilote. La composition du COTECH est à préciser suite à la réunion de lancement du 24 mars 2016.